

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

L'évolution de la structure par catégorie socioprofessionnelle suffit-elle à expliquer la mobilité sociale ?

DOCUMENT 1

Catégorie socioprofessionnelle des jeunes et de leur père en 2013

En % Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des jeunes trois ans après leur sortie de formation						Total
	Agriculteur	Indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	
Agriculteur	8	3	19	29	15	26	100
Indépendant	<1*	4	19	30	27	20	100
Cadre	<1	2	39	34	17	8	100
Profession intermédiaire	<1	1	22	38	23	16	100
Employé	<1	2	13	32	34	19	100
Ouvrier	<1	2	9	26	34	29	100
Ensemble	<1	2	21	31	27	19	100

Champ : jeunes en emploi à la date de l'enquête dont la catégorie sociale du père est connue (soit 413 000 individus).

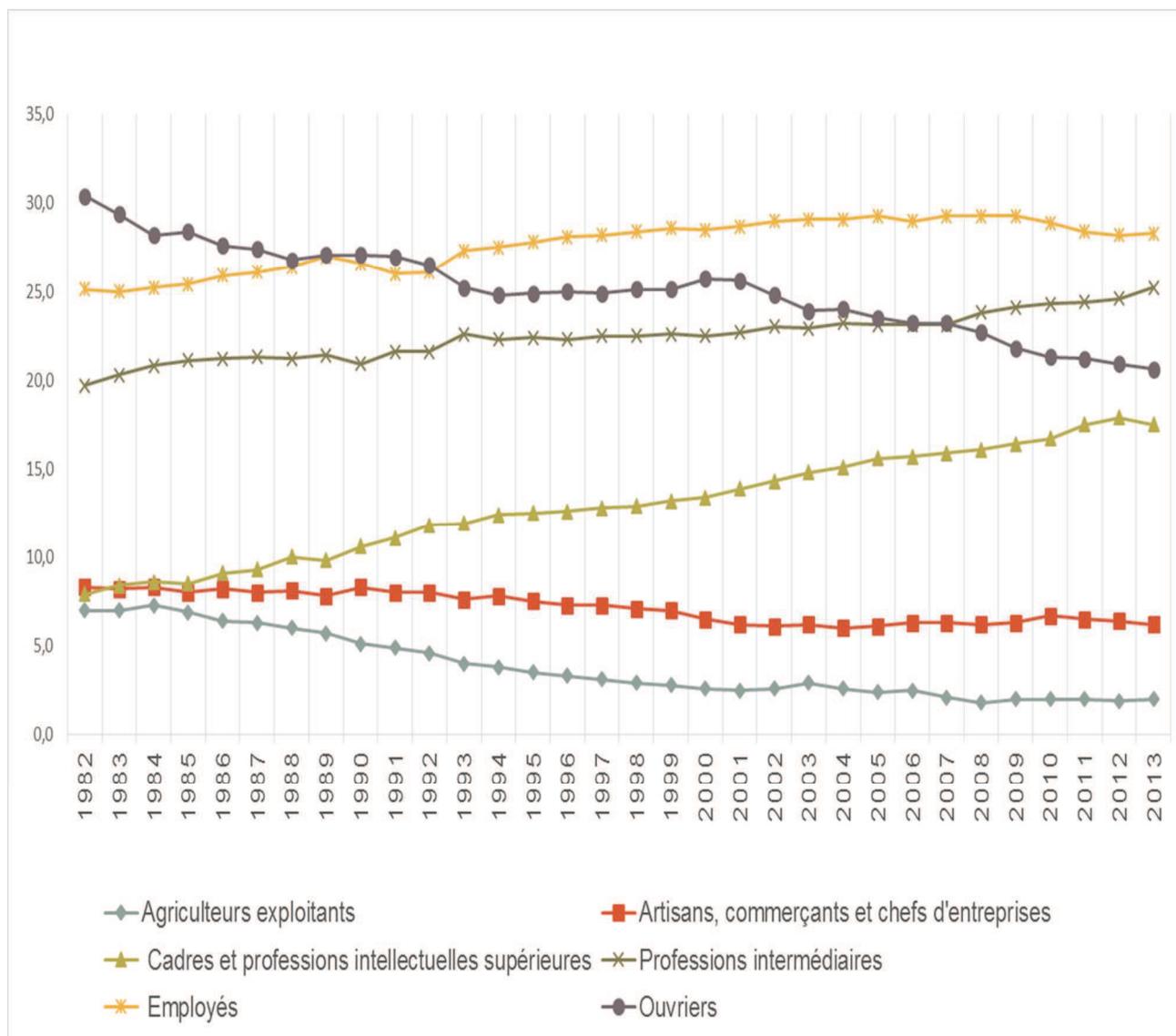
Source : CEREQ, 2014.

Clé de lecture : en 2013, 9% des enfants d'ouvriers occupent une position de cadre trois ans après leur sortie de formation.

* < 1 : inférieur à 1.

DOCUMENT 2

Évolution de la répartition des catégories socioprofessionnelles dans l'emploi en France de 1982 à 2013 (en %)



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi au sens du Bureau International du Travail.

Source : INSEE, 2015.

DOCUMENT 3

Extrait d'entretien d'une femme de 37 ans (hôtesse d'accueil, père directeur commercial)

Arrivée en troisième déjà, les résultats c'était pas trop ça. Je suis passée en seconde générale, mais là j'ai pas pu passer en première. Donc au niveau orientation, je savais pas trop quoi faire. Je me suis orientée vers une seconde technique, et après j'ai fait une première électro-technique, et j'ai bien senti que c'était pas du tout ma branche, et je me suis réorientée vers [...] un bac comptable, [...]. Ensuite j'ai fait une première année de DEUG⁽¹⁾ de droit que je n'ai pas réussie, et ensuite je me suis réorientée vers un DUT⁽²⁾ juridique [...]. Et ensuite, je suis rentrée dans la vie active, pensant trouver du travail assez rapidement, et ça ne s'est pas fait. Et j'ai voulu reprendre une licence gestion économie, mais juste avant de commencer, j'ai eu une proposition, j'ai accepté.

[...] *Vos parents, ils vous aident, j'imagine, à choisir vos filières ?*

Oui, c'est sûr qu'on en parlait beaucoup avec eux... Déjà au collège quand ils ont vu que ça allait être pas facile d'aller en seconde, ils ont cherché des solutions. Après, au lycée, je pense pas que... qu'ils étaient enchantés de me voir dans... un truc technique, mais bon, j'ai eu mon bac et après quand je me suis inscrite en droit, je pense que là ils étaient soulagés que... que je rejoigne la fac et une filière plus... normale quoi.

Plus normal ?... Ils ont fait du droit ?

Non, pas du droit, mais ils étaient à la fac. Et du droit en plus, ils... enfin je pense c'est mieux de se dire « ma fille elle fait du droit » que « ma fille elle a un bac compta ».

Mais c'est eux qui vous ont poussée à faire du droit après ?

Poussée, non, enfin... Ils ne me l'ont pas dit clairement, non, mais je sentais bien qu'ils étaient contents... faut dire qu'ils ont toujours tout fait pour que je réussisse le mieux possible, les cours particuliers, tout ça quoi.

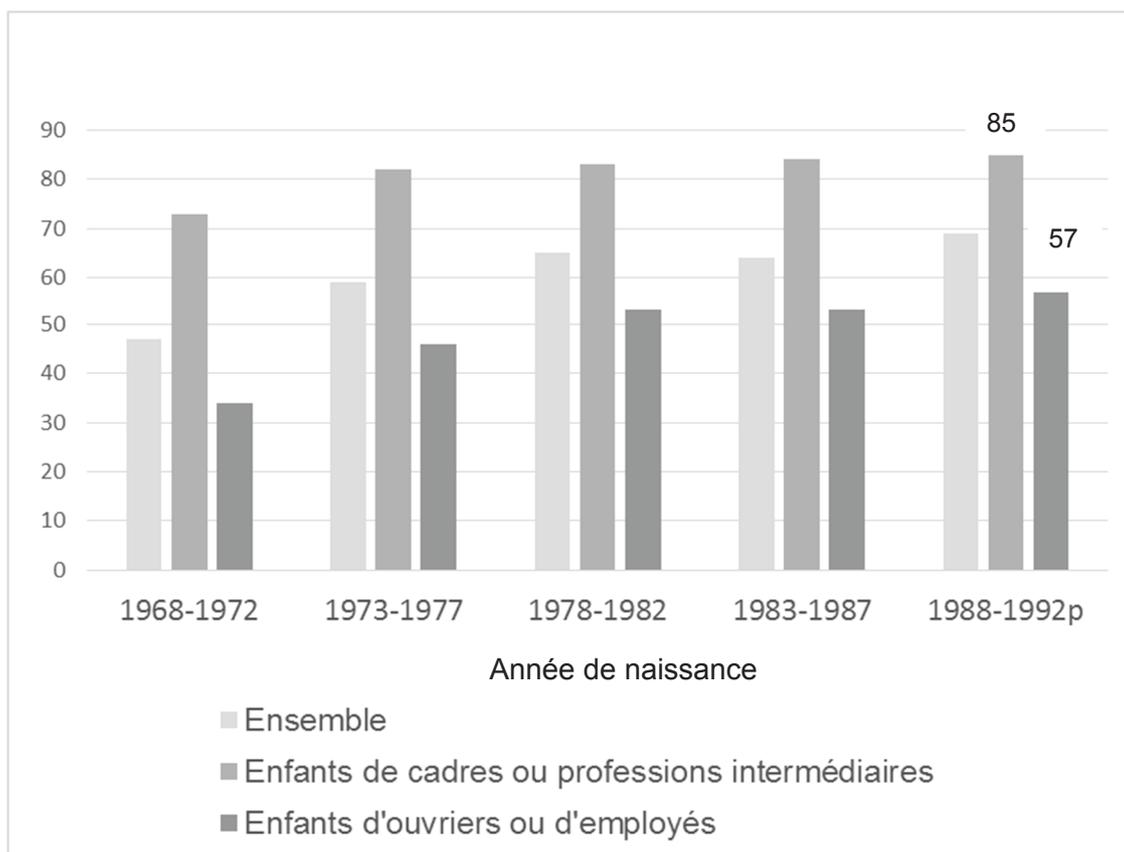
Source : *La mobilité sociale descendante. L'épreuve du déclassement*, Camille PEUGNY, 2007.

⁽¹⁾ DEUG : Diplôme d'études universitaires générales correspondant aux deux premières années à l'université.

⁽²⁾ DUT : Diplôme universitaire de technologie, obtenu au terme de deux années d'études dans un Institut universitaire de technologie (IUT).

DOCUMENT 4

Proportion de bacheliers selon la génération et le milieu social (en %)



Champ : France métropolitaine.
1988-1992p : données provisoires.

Lecture : parmi les jeunes nés entre 1988 et 1992, 85% de ceux dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Source : INSEE, 2015.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Montrez que les syndicats participent au processus de régulation des conflits.
(3 points)

2. En quoi les mesures protectionnistes peuvent-elles présenter des risques pour le consommateur ? (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous caractériserez l'évolution des inégalités des taux d'équipement en ordinateur de la population en France.

Taux d'équipement en ordinateur* à domicile (en %)

		2004	2014
Ensemble de la population		53	82
Âge	12 - 17 ans	75	98
	18 – 24 ans	64	90
	25 – 39 ans	65	90
	40 – 59 ans	61	88
	60 – 69 ans	24	79
	70 ans et plus	8	44
Diplôme	Aucun diplôme, ou certificat d'études primaires	21	49
	Brevet d'Etudes du Premier Cycle du second degré	49	81
	Baccalauréat	61	90
	Diplôme du supérieur	78	94

Champ : Ensemble de la population de 12 ans et plus.

Source : Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », CREDOC, 2014.

*Le taux d'équipement en ordinateur correspond à la population équipée en ordinateur rapportée à la population totale de la catégorie.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les modes de détermination des salaires sont multiples.

DOCUMENT 1

En pratique, les marchés du travail s'écartent le plus souvent du modèle de la concurrence pure et parfaite. De nombreuses imperfections de marché existent. L'information dont disposent les travailleurs et/ou les employeurs est souvent imparfaite. Les salaires sont souvent rigides et, donc, ne répercutent que très lentement les variations de l'offre et de la demande, entraînant la persistance d'un déséquilibre sur le marché de l'emploi. Également, les entreprises et/ou les travailleurs peuvent souvent influencer sur les taux de salaire : ils ne sont pas « preneurs de salaire* ». [...]

La capacité des syndicats à faire progresser les taux de salaire dépend de leur puissance et de leur militantisme. Elle dépend également du pouvoir de résistance des entreprises et de leur capacité à verser de meilleurs salaires. En particulier, la marge de manœuvre des syndicats, pour obtenir un meilleur compromis, dépend du type de marché sur lequel les employeurs se situent.

Source : *Principes d'économie*, John SLOMAN, Alison WRIDE et Dean GARRATT, 2015.

*Preneurs de salaire : renvoie à une situation de marché où le salaire s'imposerait aux entreprises et aux travailleurs.

DOCUMENT 2

Depuis la crise de 2008, un écart se creuse en France entre la productivité du travail, qui tend à stagner, et les salaires qui continuent de progresser. [...]

Cette dynamique des salaires en France trouve ses fondements aussi bien au niveau des entreprises que des institutions du marché du travail. En premier lieu, de nombreuses enquêtes menées auprès de dirigeants d'entreprises en France comme à l'étranger montrent que les entreprises sont réticentes à infléchir leurs pratiques salariales. Pour préserver la motivation des travailleurs et le climat social, deux déterminants essentiels de la productivité, les entreprises préfèrent réduire l'emploi que les salaires. En second lieu, les institutions du marché du travail français, en particulier les modalités de définition des minima salariaux et de financement de la protection sociale, jouent aussi un rôle dans cette dynamique salariale. Outre le SMIC⁽¹⁾, les accords de branches⁽²⁾, qui couvrent près de 90 % des salariés du privé, définissent pour la plupart des minima de salaires dont la revalorisation induit de forts effets d'entraînement.

Source : « Dynamique des salaires par temps de crise », Philippe ASKENAZY, Antoine BOZIO et Cécilia GARCIA-PENALOSA, *Conseil d'analyse économique*, avril 2013.

(1) SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

(2) Accords de branches : synonyme de conventions collectives.

DOCUMENT 3

Part des salariés rémunérés au SMIC^(*), selon la branche d'activité (en %)

	Part des salariés
Industrie manufacturière	5,8
Construction	7,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	15,2
Transports et entreposage	7,0
Hébergement et restauration	34,8
Information et communication	2,3
Activités financières et d'assurance	3,0
Activités immobilières	10,6
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	5,9
Activités de services administratifs et de soutien	13,0
Enseignement (hors enseignement public)	7,7
Arts, spectacles et activités récréatives	13,1
Ensemble	11,1

Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : D'après DARES, 2015.

(*) SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance.